OCSPAC
Office Communautaire des Sports du Pays d'Aubigné-Chevaigné

L'OCSPAC PRESENTE

Stage d'Activités Pleine Nature

18 - 19
AVRIL 2023

10h-17h
Saint Aubin & Feins

8-10 ans

Tir à l'arc
Course d'orientation
VTT
Défi Koh lanta

CONTACT

07.82.07.64.72

ocspac@gmail.com

Nguie Hélori

18€
les deux jours

VALORISER
ille PARTAGER
Val d'ille Aubigné

Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Stage d'Activités Pleine Nature

Mardi 18 : Saint Aubin

Matin :

Tir à l'arc et Biathlon

AM :

Course d'orientation

Mercredi 19 : Etang Feins

Matin :

VTT

AM :

défi Koh Lanta

Pour les 8-10 ans

Découvrir les activités sportives en pleine nature

La faune et la flore qui nous entourent

RDV 10h - 17h
Salle Ridard le mardi 18 avril
étang du boulet le mercredi 19 avril

Prévoir pique-nique, goûter et tenue de sport

! Emmener son vélo prêt à rouler : VTT / VTC pour le deuxième jour

Stage d'Activités Pleine Nature

Nom :

Prénom :

Date de naissance:

Adresse :

Ville :

Code postal :

Email:

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :

Je soussignée M/Mme_____
inscrit mon fils/fille_____ au stage découverte.

inscriptions:

L'inscription se fait sur 2 jours obligatoirement

➲ Réserver au 07 82 07 64 72 du lundi au vendredi

➲ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement par chèque à OCSPAC – BP 25054 – 35250 Saint Aubin d'Aubigné ou le déposer directement dans la boite aux lettres au niveau de La Poste

➲ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Stage d'Activités Pleine Nature

Inscriptions

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC. Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter de l'horaire de début de journée et de fin. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations.

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non-respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.